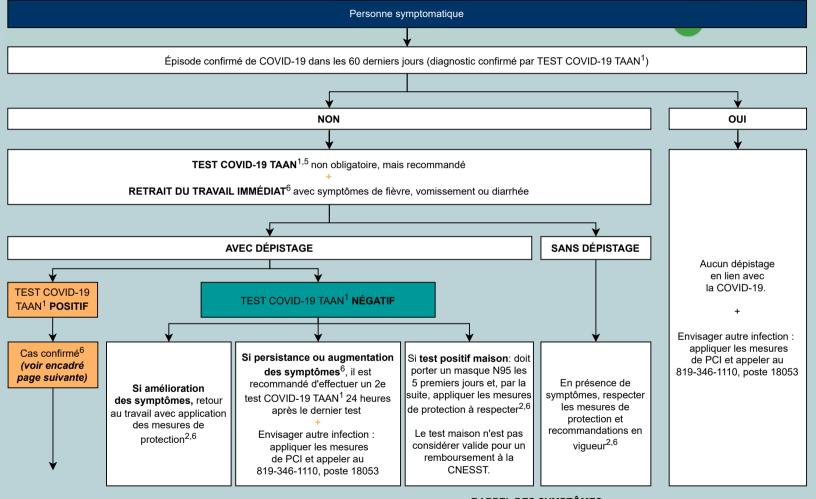


Algorithme de la COVID-19





Test qui nécessite une analyse en laboratoire. Les tests «maison» ne sont pas considérés comme valides pour un remboursement à la CNESST pour les travailleurs de la santé (TdeS). Lors de la prise de rendez-vous sur ClicSanté, sélectionner l'option **Dépistage COVID-19 - Clientèles prioritaires** seulement.

² Mesures de protection à respecter :

- Distanciation physique, par ex. : périodes de pause et de repas
- · Hygiène stricte des mains
- Au travail, porter un masque en tout temps.
- Strict respect des mesures de PCI et consignes en vigueur.

³ Le travailleur doit faire parvenir le courriel de son résultat de dépistage COVID positif à l'adresse courriel: infirmièrepreventionsst.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Si aucune prise de contact de la part de l'équipe de prévention en santé et sécurité au travail (soit par courriel ou par téléphone) dans un délai de 24h suite au courriel, appelez au **819-346-1110**, **poste 18053**. N'oubliez pas de vérifier dans vos courriers indésirables.

⁴ En fonction de l'état de santé, la prestation en télétravail pourrait être envisagée/autorisée par votre gestionnaire.

⁵ Suite à l'analyse et à la décision de l'employé.

⁶ Tout travailleur qui présente des symptômes de fièvre, frissons, diarrhées et vomissements doit se retirer du travail. L'absence de ces symptômes pour une période de 48 heures est requise ainsi qu'une amélioration de l'état de santé dans les derniers 24 heures avant un retour au travail. À noter qu'un billet médical sera exigé pour toute absence dépassant une période de 5 jours.

- RAPPEL DES SYMPTÔMES -

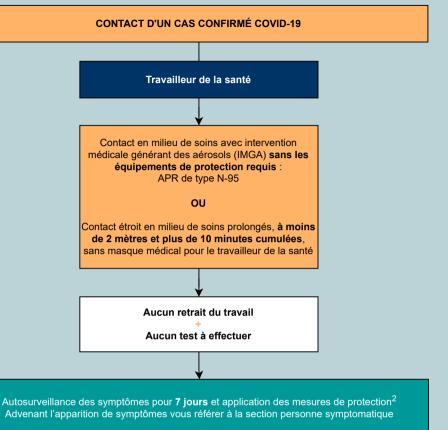
Personne avec au moins un symptôme parmi les suivants :

Fièvre | Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût | Toux récente ou aggravation d'une toux chronique | Essoufflement ou difficulté à respirer | Mal de gorge

Personne avec au moins deux des symptômes parmi les suivants :

Mal de ventre | Nausées ou vomissements | Diarrhée | Grande fatigue | Perte d'appétit importante | Douleurs musculaires (généralisées et non liées à un effort physique) et articulaires | Mal de tête | Congestion nasale ou rhinorrhée

CAS CONFIRMÉ COVID-19 PAR TEST TAAN¹ TRAVAILLEUR, MÉDECIN, RÉSIDENT, STAGIAIRE, ÉTUDIANT ET **EXTERNE EN SANTÉ DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS** (excluant les TdeS ayant eu la COVID-19 dans les 60 derniers jours) TEST COVID-19 TAAN¹ POSITIF Travailleur de la santé immunosupprimé OUI NON Isolement à domicile pour 5 à 14 jours après le Isolement à domicile pour 5 jours après le début début des symptômes^{3,4}, selon les des symptômes^{3,4} recommandations de votre médecin En fin de la période d'isolement, SI: absence de fièvre depuis 48h Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant la toux, la perte du goût et de l'odorat) OUI NON Contacter l'infirmière de prévention SST COVID RETOUR AU TRAVAIL AUTORISÉ au poste 18053 Contactez votre gestionnaire pour l'aviser de la Si une prolongation de la période d'isolement situation s'avère nécessaire, une attestation médicale sera requise.



POUR TOUTE INFORMATION OU CONFIRMER VOTRE
NIVEAU DE RISQUE, COMMINUQUEZ AVEC L'ÉQUIPE DE
PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES RISQUES BIOLOGIQUES
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (PRRBSST)
EN TÉLÉPHONANT AU
819-346-1110, POSTE 18053

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

